

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 3

A retenir :

Oïdium et mildiou : un traitement est à prévoir après l'épisode pluvieux pour toutes les parcelles.

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou

Oïdium :

Le stade 3-4 feuilles étalées est présent sur la majorité des ceps et même 5-6 feuilles étalées pour les cépages et secteurs les plus précoces. Des contaminations sont à prévoir prochainement. Les fortes pluies du milieu de semaine pourraient lessiver l'oïdium mais l'hygrométrie forte des prochains jours associée à l'élévation des températures invitent à la plus grande prudence. La météorologie annonce un temps plus calme en fin de semaine et devrait laisser l'opportunité de traiter.

Positionnez un traitement au soufre mouillable après l'épisode pluvieux de type **Heliosoufre S** (Dose max : 7.5 L/ha) ou **Microthiol Special Disperss** (Dose max : 12.5 kg/ha)

Mildiou : des contaminations primaires sont possibles à cause des pluies annoncées et à la hausse des températures.

La météorologie annonce un épisode pluvieux en milieu de semaine. Cependant, un temps plus calme en fin de semaine devrait laisser l'opportunité de traiter.

Privilégiez un produit de contact, un cuivre de type **Heliocuire** (Hydroxyde de cuivre/Dose max : 3L/ha) ou **Cuperval** ou **Bordocure** (Sulfate de cuivre/dose max : 25 kg/ha).

Ou un produit pénétrant de type **Folpan SC** (Folpel/dose max : 3l/ha)

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou en positionnant un cuivre et/ou un soufre

Produits de biocontrôle :

Il existe plusieurs produits alternatifs aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Il s'agit de produits issus d'organismes ou d'extraits naturels avec effet de protection ou de biostimulation des cultures.

Certains produits ont montré leur efficacité pour diminuer la pression des maladies cryptogamiques et les populations de ravageurs de la vigne

Parmi les produits de biocontrôle, nous pouvons citer les phosphonates de disodium/potassium (Non autorisée en AB), l'huile essentielle d'orange douce, les tisanes de saule et de prêle, les cerevisane (biostimulation), les pièges de confusion sexuelle pour lutter contre les tordeuses de grappe....

Note de service DGAL/SDSPV/2024-257 du 25 avril 2024

[Liste produits biocontrôle](#)



Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
[e-phy catalogue produits phyto](#)
- l'état des lieux 2024 des résistances aux différentes molécules utilisées :
[note nationale](#)



La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

Rédaction: Josselin Palussière

***Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr***